

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Message n° 8

Détermination du conseil communal sur le postulat du 12 octobre 2023 intitulé « *Aménagement du trottoir Route de Bossens* »

Lors de sa séance du 14 décembre 2023, le conseil général a accepté à la transmission au conseil communal du postulat intitulé « Aménagement du trottoir Route de Bossens » déposé par M. Philippe AYER (PLR) le 12 octobre 2023.

1. Présentation du postulat

« La Route de Bossens bénéficie d'un trottoir goudronné du rond-point de la Maula jusqu'au Chemin de la Codaz. Il est très apprécié par tous les utilisateurs.

Le reste de la Route de Bossens jusqu'à la route du parcours Vita (1,37 km) est fait de gravier gras et est parsemé de 16 bouches d'égout !

Ce tronçon est très fréquenté, par des promeneurs, des familles qui se rendent à la forêt ainsi que des élèves n'est simplement pas accessible avec des poussettes, vélos, trottinettes. Y compris à pied, les personnes l'empruntant doivent chaque fois contourner les bouches d'égout en se déportant sur la route. Ce qui est très dangereux.

Au nom de la sécurité de chaque utilisateur, je vous demande, par ce postulat, de prévoir (au plus vite) la réfection de ce tronçon. »

Philippe AYER, PLR

Trottoir rénové



Trottoir actuel



Tronçon à aménager



2. Détermination du conseil communal

En 2021, la commune de Romont a construit un trottoir le long de la Route de Bossens depuis le giratoire Route de Bossens – Chemin Sous-Gare jusqu’au Chemin de la Codaz, soit sur une distance de 350 m.

L’entreprise JPF, qui a effectué les travaux, a facturé CHF 226'500.- la construction du trottoir franchissable, soit un prix au mètre linéaire de CHF 647.-.

Le postulat de M. Ayer demande de construire un trottoir depuis le Chemin de la Codaz jusqu’au Bois de Boulogne, ce qui représente 1'180 m. En faisant le ratio de CHF 647.-/m pour 1'180 m, le coût se monte à CHF 763'629.-. S’agissant d’un prix datant de 2021, il peut dès lors être augmenté de 10 à 15 % pour 2024.

Ne sont pas pris en compte dans ce montant :

- Les frais d’ingénieurs pour élaborer le dossier d’enquête et le suivi du chantier (5% du génie civil).
- La modification de 8 grilles de route qui doivent être déplacées pour être mises en bord de route (estimation ~ CHF 4'400.-/grille = CHF 35'200.- +/- 15%).
- L’étude et le déplacement de la route ou l’achat de terrain à deux endroits sur 190 m pour y intégrer le trottoir ~ 400 m² à CHF 4.-/m²).

Récapitulatif estimatif

Génie civil trottoir	CHF	763'629.-
Génie civil grilles de route	CHF	35'200.-
Ingénieurs 5% du montant	CHF	39'941.-
Déplacement de la route	CHF	<u>1'600.-</u>
Coût approximatif	CHF	840'370.-
Différence prix 2021-2024 + 10%	CHF	924'407.-

Le conseil communal estime cette dépense non indispensable et disproportionnée. La perspective d’un autre trajet a été évaluée, mais il s’est avéré qu’elle n’était pas réaliste.